Chamonix-Sud

Conseil de l'Union de syndicats des copropriétaires de Chamonix-Sud

Point d'avancement au 8 avril 2022

Aux membres du conseil de l'Union + le directeur de l'Union.

1. Assemblée générale du 4 avril 2022
2. Réunion du conseil de l'Union du 7 avril 2022
3. Réunion avec la mairie du 8 avril 2022

1. Assemblée générale du 4 avril 2022

Etaient présents

- TR1/ABCDE : Yves Danveau
- TR1/F : le syndic (représenté par Prescilia Schreiber)
- TR1/GH : Marianne Guichonnet + le syndic (représenté par Prescilia Schreiber)
- TR1/I : le syndic (représenté par Virginie Picot)
- TR2 : François Grégoire et le syndic (représenté par Audrey Berthier)
- TR3/Grépon : le syndic (représenté par Audrey Berthier)
- TR3/Jonquille : le syndic (représenté par Nathalie Million)
- TR4/Chamois Blanc : vote par correspondance
- TR5/Roseraie : le syndic (représenté par Prescilia Schreiber)

Rapport d'activité

Le rapport d'activité de l'exercice passé est lu par le président et discuté (voir PJ n°1).

Travaux votés

Les travaux suivants sont votés à la majorité des présents (voir le texte précis des résolutions dans le PV de l'AG) :

- remplacement des barrières en bois
- arbre près du terrain de boules
- trottoirs de la via d'Aoste
- rampe en sortie du garage via d'Aoste ;
- suite de la rénovation de Chamonix-Sud : compte tenu des questions posées à l'issue de la lecture du rapport de l'audit technique, il est décidé de passer commande de compléments d'étude à deux maîtres d'œuvre pour apporter leurs préconisations quant à la remise en état de l'étanchéité de la dalle. Mission est donnée au conseil de l'Union de sélectionner ces deux maîtres d'œuvre.
- mazot poubelles près du Chamois Blanc
- mise à jour des statuts

2. Réunion du conseil de l'Union du 7 avril 2022

Rénovation de Chamonix-Sud

Compte tenu de la demande d'études complémentaires quant à la rénovation de l'étanchéité, la seconde phase d'étude de la rénovation de l'aménagement de Chamonix-Sud est suspendue. Nous pouvons toutefois continuer à y réfléchir et à collecter toutes les idées. Faisant suite à une demande liée à cet aménagement futur, le président remet le plan d'intervention incendie transmis par le SDIS en mai 2003 (cf. PJ n°2).

Comme convenu durant l'AG de l'Union, nous avons recherché des maîtres d'œuvre susceptibles de réaliser les études complémentaires telles que définies.

M. Guichard (spécialiste de la rénovation des résidences Pierre&Vacances construites dans les années 1970-1980) a été reçu le 6 avril et M. Férigo (expert en étanchéité près le tribunal de Bonneville) le 7 avril.

Après les avoir entendus et avoir étudié leurs devis, les membres du conseil demandent au directeur de leur passer commande. Une attention particulière a été demandée à ces deux maîtres d'œuvre quant aux explications à donner relativement à leurs préconisations et aux chiffrages. Ces deux maîtres d'œuvre nous enverront leurs rapports en septembre et nous les étudieront alors, éventuellement en faisant appel à un homme de l'art (expert du domaine) pour nous conseiller dans la comparaison des trois rapports d'étude.

Accès au garage et à l'allée Marcel-Burnet

De façon à répondre à de nombreuses questions liées à la situation actuelle, le président a rédigé une note de synthèse (cf. PJ n°3) rappelant notamment la note du directeur de l'Union, datée de novembre 2007, transmise à l'ensemble des copropriétaires et rappelant la décision de l'Union : « un badge par lot » (cf. PJ n°4).

Cette note de synthèse est discutée et amène les conclusions suivantes :

- rien n'interdit dans nos statuts à n'importe lequel des 1 200 copropriétaires de nos dix copropriétés de demander un badge d'accès à l'allée Marcel-Burnet ;
- on proposera à l'AG 2023 d'annuler la résolution n°9 de l'AG de 2007 (qui de toute façon n'est opposable qu'aux copropriétaires qui avaient acheté avant cette AG (de l'ordre de 50 % des copropriétaires actuels).

L'allée Marcel-Burnet sera fermée à partir du lundi 9 mai pour travaux.

Comme cela a été étudié en 2021, la procédure de gestion des badges sera révisée par le président et le directeur. Les copropriétaires ont très largement répondu à l'enquête relative aux numéros de badge. Nous confirmons que tous les badges dont les numéros sont dans la base d'accès et non validés par les copropriétaires, seront invalidés.

3. Réunion avec la mairie le 8 avril 2022

Voir le compte rendu de cette réunion (PJ n°5).